

Informations de la Mairie - Informations pratiques

Un nouvel acte de vandalisme inacceptable

Le 7 mai dernier, nous avons constaté que le côté nord de l'église avait "reçu la visite" de vandales : bas de la gouttière enfoncé, dauphin enlevé, regard brisé, barres de sécurité cassées, piliers abimés. Cette atteinte aux travaux de restauration de l'église, ce mépris du labeur des employés communaux chargés de terminer la mise hors eau de l'arrière de l'église sont inacceptables. Vandalisme, acte gratuit ou jeux idiots ? Devant de tels actes, tous les élus et le personnel municipal ont manifesté leur indignation et leur colère. Il va falloir, une nouvelle fois, réparer, aux frais de la commune, les outrages faits au patrimoine communal. Les policiers sont venus constater les dégâts et une plainte a été déposée au Commissariat de Police de MORET.

Opération nids de poule !

Une opération de rebouchage des nids de poule est conduite en ce moment par les employés communaux sur différents axes de la commune : chemin pavé, lotissement, route de Montarlot à la Fondoire, route de la Vallée et rue de l'Eglise. L'hiver rigoureux a beaucoup endommagé notre voirie. Pour la sécurité de tous, il est indispensable de réaliser ce genre d'opération de manière récurrente.

Nuisances sonores

Les outils à moteur thermique ou électrique créent des nuisances sonores qui peuvent déranger vos voisins. Alors, avant de sortir la tondeuse ou le taille haie, vérifiez bien que vous respectez les horaires autorisés : en semaine de 7h à 19h, le samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h30, le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h.

Des remerciements pour la commune

M. EL GROUA a commencé les travaux de peinture sur le transformateur du lotissement. Il remercie le Conseil municipal de lui avoir fait confiance pour les travaux réalisés sur le transformateur de la place et sur les murs de l'école maternelle. Ce lieu, très remarqué des Villecerfois et des automobilistes, a pu ainsi être mis en valeur. D'autres municipalités ont suivi notre exemple en faisant appel à ses services.

Permanence du Député

Le Député de la 3^{ème} circonscription de SEINE et MARNE, M. Yves JEGO, tiendra une permanence le samedi 6 juillet 2013, à 11h, sur la place du village. N'hésitez pas à aller le rencontrer ou à prendre rendez-vous en contactant le 01 64 32 02 81.

Permanences en mairie

Madame le Maire ou ses adjoints vous reçoivent le samedi de 10h30 à 12h.

8 juin : François DEYSSON **15 juin** : Jacques ILLIEN

22 juin : pas de permanence **29 juin** : Béatrice de ROYS ROBINSON

Comment contacter la mairie ?

Par téléphone : 01 64 24 93 08

Par fax : 01 64 24 90 73

Par Internet à l'adresse suivante
mairie@villecerf.fr

La bibliothèque municipale vous accueille
tous les samedis de 10h à 12h
sauf pendant les vacances scolaires.
Inscription et prêts de livres ou de CD gratuits.

Le secrétariat de mairie est ouvert au public :

le mardi de 14h à 18h30

le mercredi de 14h à 17h30

le vendredi de 14h à 17h30

le samedi de 9h à 12h00

VILLECERF EXPRESS

villecerfexpress@orange.fr
01 64 24 93 08

BULLETIN MUNICIPAL N° 68

Jun 2013

Le saviez-vous ? Il se déclare, en France, un incendie toutes les deux minutes, causant ainsi la mort de 800 personnes par an, dont 30% d'enfants. 70% des incendies mortels ont lieu la nuit, car ce sont surtout les fumées qui tuent. Dans notre pays, un très faible pourcentage de logements (moins de 10%) est équipé de Détecteur Avertisseur Autonome de Fumées (DAAF). Des pays affichant des taux d'équipement largement plus élevés ont enregistré une réduction significative des morts liés aux incendies domestiques. Si 80% des foyers sont équipés, la mortalité peut être réduite de moitié ! L'installation de DAAF sera obligatoire dans tous les lieux d'habitation au plus tard le 8 mars 2015. Chaque logement, qu'il se situe dans une habitation individuelle ou collective, devra être équipé d'au moins un détecteur de fumée normalisé (EN 1664). Cette responsabilité incombe à tous les occupants de logements, qu'ils soient locataires ou propriétaires.

Edito

La fonction d'élu municipal nécessite beaucoup de travail, de temps, de disponibilité et d'abnégation. Elle m'a apporté beaucoup de joies, de satisfactions mais aussi, je dois l'avouer, beaucoup de stress devant toutes les difficultés à résoudre. Conduire une équipe représente une activité très motivante mais cela demande aussi une énergie considérable.

Comme vous le savez, les prochaines élections municipales auront lieu en mars prochain. J'ai longuement réfléchi à cette prochaine échéance. Certes, j'avais envisagé un moment de m'impliquer dans une nouvelle équipe municipale sans briguer le poste de Maire mais, à bientôt 69 ans et après 35 ans de vies municipale et associative, le temps est venu pour moi de passer le flambeau. J'ai donc décidé de ne plus m'impliquer dans la vie municipale et je tiens à vous en informer personnellement, par l'intermédiaire de notre journal communal. Je laisse à François DEYSSON le soin de constituer une nouvelle équipe et de mener la future campagne électorale. François DEYSSON a su montrer, à mes côtés, durant ces six dernières années, ses qualités et sa totale implication dans la conduite de dossiers complexes. Il saura mener les affaires de la commune avec sérieux et compétence.

Je me suis beaucoup investie dans la vie du village mais aussi comme Vice-Présidente de la Communauté de Communes chargée de l'Environnement, quelquefois au détriment de ma vie personnelle. Je vais désormais pouvoir m'occuper davantage de ma famille, de mes quatre petits enfants en partageant ma vie entre VILLECERF et la Charente, pays de mes racines.

Toutefois, mon mandat n'est pas terminé. Soyez assurés que je consacrerai les neuf mois qui nous séparent de la future élection à travailler, sans relâche et comme je l'ai fait jusqu'à ce jour, avec l'ensemble de mon équipe municipale sur les nombreux dossiers à traiter et les problèmes à résoudre.

Marie Claude BONNET

SUR VOTRE AGENDA

• 7 et 8 juin, à 22h30, Son et Lumière au Jardin du Couvent des Cordelières à Provins

• 15 juin, à 21h, concert classique de l'ensemble vocal "La Gioia" en la Collégiale de Champeaux

• 16 juin, de 9h à 19h, Journée de Pays dans le Parc de la Tabarderie à Château-Landon

• 22 juin, à 15h, spectacle des enfants de l'école suivi de la traditionnelle kermesse

• Du 26 au 30 juin, festival Django Reinhardt sur l'Île du Berceau à Samois

• 29 et 30 juin, Fête Médiévale sur la pelouse du Château à Nemours

Directrice de publication :

Marie Claude Bonnet

Rédaction :

Jacques Illien, Agnès Barbaud, Béatrice de Roys Robinson et François Deysson

Compte rendu du Conseil municipal du 24 mai 2013

- Le Conseil municipal a adopté le compte de gestion de l'AFR (Association Foncière de Remembrement) pour l'année 2012. Ce compte montre un excédent de 761,14 €. Malgré l'absence de mouvement sur ce budget au cours de l'année écoulée, les élus n'ont pas souhaité dissoudre cette association dont l'activité contribue notamment à l'entretien des chemins communaux.
- Le SIER (*Syndicat Intercommunal d'Électrification Rurale*) sera dissout le 30 juin 2013. Pour pouvoir bénéficier des dernières subventions, le Conseil municipal a décidé de mettre en conformité le réseau d'éclairage public sur l'ensemble du territoire communal. Toutes les lanternes à vapeur de mercure (éclairage blanc) seront remplacées par des lanternes au sodium haute pression (éclairage jaune), moins consommatrices d'énergie. Ce type d'éclairage sera obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2015. Les élus ont retenus le devis de la société SOMELEC pour un montant de 29 391,53 € TTC qui sera subventionné à 80% par le SIER, soit une aide de 23 513,22 €. Il restera 5 878,31 € TTC à la charge de la commune.
- L'arrêt de la Cour d'Appel de PARIS relatif au procès qui oppose la commune de VILLECERF à Madame Angèle GUILLAUME a été transmis en mairie. Au vu de la décision du tribunal, un rendez-vous est programmé avec notre avocat jeudi 30 mai à 11h dans son étude. Ce n'est qu'après avoir entendu les conseils de notre avocat que le Conseil municipal choisira de se pourvoir ou pas auprès de la cour de cassation.
- L'entreprise PAGOT, qui doit réaliser la construction de la dalle du nouvel atelier municipal, a fait réaliser des sondages au pied du mur mitoyen qui sépare la cour de la mairie et la propriété de M. MÉROT. Il s'avère que les fondations de ce mur ne sont pas suffisantes pour supporter, sans risque d'effondrement, un décaissement du terrain. Une réunion avec notre architecte, M. LEYNET, est prévue en mairie le 29 mai à 16h pour trouver une solution à ce problème. Les élus vont demander à l'architecte de revoir son projet, tant en terme d'implantation du bâtiment qu'en terme de coût supplémentaire que le conseil municipal n'a pas l'intention de prendre à sa charge.
- Les vestiaires du stade subissent régulièrement des dégradations bien que ce local soit mis à la disposition des jeunes pour se réunir. Les élus notent également que plusieurs jeunes ont nettoyé ce local, de leur propre initiative, suite à ces dégradations. Les élus précisent qu'ils pourraient ne plus mettre les agents communaux à contribution pour remettre ce vestiaire en état si les dégradations perduraient. La construction d'un préau qui permettrait aux enfants de l'école de se protéger en cas de pluie est à l'étude.
- La Communauté de Communes MORET SEINE ET LOING a été choisie pour organiser les Jeux de SEINE ET MARNE, en juin 2015. Il s'agit d'accueillir, pendant 10 jours, de nombreux sportifs seine et marnais mais aussi de proposer des rencontres sportives et culturelles sur tout le territoire de la Communauté de Communes. Les élus sont d'ores et déjà impliqués dans ce projet et invités à réfléchir aux manifestations que la commune pourrait organiser à cette occasion.
- Le Conseil municipal se félicite de l'arrêt pris par Madame la Préfète de SEINE ET MARNE concernant le forage pour la recherche du gaz de schiste. Il y est expressément mentionné que "les travaux de reconnaissance horizontale dans les formations du LIAS sont interdits sur le forage de recherche dit puits Berceau 1 (BCU1) situé sur le territoire de la commune de NONVILLE". Les élus resteront vigilants quant à l'évolution de ce dossier et apportent leur soutien à la commune de NONVILLE.
- Le tribunal de Grande Instance de SENS a donné raison à la commune dans le procès qui l'oppose à la société LGF. En avril 2012, cette entreprise avait profondément détérioré le chemin du Pré des Grills suite à des coupes de bois. La commune n'avait jamais réussi depuis à contraindre son gérant, M. Jérôme DISANT, à remettre le chemin en état. La société LGF est condamnée à une astreinte de 80 €/jour à compter du 11 juin 2013 si elle ne réalise pas les travaux de remise en état demandés. Elle devra également verser à la commune 800 € de dommages et intérêts.

L'aménagement de la place du village

Depuis de nombreux mois, l'équipe municipale a engagé une réflexion ouverte avec l'aide de deux Villecerfois sur l'aménagement de la place du village. Trois objectifs ont été définis : privilégier la circulation piétonne, affirmer la vocation d'espaces de rencontres et aménager des lieux de stationnement. L'encart, inclus dans ce numéro, précise ces orientations.

Installation du défibrillateur

Un défibrillateur a été installé, dans une armoire adaptée, sur un des murs extérieurs, à l'entrée de la salle polyvalente. Cet appareil semi-automatique, financé par le Foyer Rural, est à la disposition de tous mais uniquement en cas de malaise cardiaque. Nous vous rappelons que cet appareil n'est pas un jeu. Il est destiné à sauver des vies. C'est pourquoi nous demandons instamment à chacun de respecter son installation et de ne pas ouvrir l'armoire inutilement.

Pour le SCOT, il est encore temps !

Le futur document d'urbanisme, appelé SCOT (*Schéma de COhérence Territoriale*) devra coordonner, dans les années futures, l'ensemble des politiques publiques d'aménagement du territoire impactant notre quotidien. A cet effet, il est important de s'exprimer sur l'avenir de notre territoire. La dernière réunion publique aura lieu le vendredi 14 juin à 20h, dans la salle de l'Orée à SAINT GERMAIN LAVAL.

Jeunes majeur(e)s : faites vous recenser

Vous allez avoir 18 ans dans le courant de l'année 2013 ? N'oubliez pas de venir vous faire recenser en mairie. Vous serez ainsi inscrits sur les listes électorales de la commune et vous serez invités, l'année suivante, à la cérémonie des jeunes majeurs organisée par la municipalité.

Du côté des associations

- Le Foyer Rural vous rappelle la reprise, pour la rentrée de septembre 2013, des cours de danse le mercredi après-midi : cours d'éveil corporel, gymnastique rythmique, danse moderne et Street Dance. Deux séances "découverte" vous sont proposées par votre nouveau professeur de danse, Camille : le mercredi 19 juin à partir de 15 heures pour les petites et moyennes et le mercredi 3 juillet à partir de 15 heures pour les ados et plus. Renseignements auprès de Valérie, secrétaire du Foyer Rural et responsable de la section, au 01 64 24 97 29.
- Le club de karaté du Foyer Rural est arrivé 2^{ème} du challenge Léo LAGRANGE, le 2 juin 2013 à CHAMPAGNE. Un grand bravo à nos jeunes karatékas pour leurs performances. Voici les résultats : en mini poussin : Kilian FAUVERNIER 2^{ème} et Alexandra JOURDAN 3^{ème}. En pupilles : Mathis AUGER 2^{ème}. En benjamin : Jason AUGER 2^{ème} et Alex DUBOIS 3^{ème}. En benjamines : Lisa MURAWSKI 2^{ème}. Pour la Kata par équipes : catégorie garçons : équipe de Mathis et Jason AUGER et d'Alex DUBOIS 2^{ème}. Catégorie filles : équipe de Joséphine DEYSSON, Laetitia JOURDAN et Lisa MURAWSKI, 1^{ère}. Bravo aussi à Malcom ALEXIS qui a reçu la coupe du Fair-Play pour son comportement et son karaté. Enfin, un grand merci à Florian CHARPENTIER pour son aide et sa présence toute la journée et au responsable de section, Ludovic, pour la qualité de son enseignement et sa bonne humeur. Rendez vous l'an prochain !
- L'association "Les chevaux de l'Orvanne" vous propose une randonnée équestre sur 2 jours, les 6 et 7 juillet 2013. Le prix de 95 € inclut 3 repas et 2 petits déjeuners. Comptez 15€/jour pour la location d'un cheval, 10 €/jour pour sa pension et 8 € pour le repas supplémentaire. Inscriptions au 06.61.66.61.09.